

Lorsque les ministres sont à la Chambre, surtout après une élection fédérale, ils nous donnent des réponses assez valables, car ils s'y appliquent avec ardeur, comme je l'ai constaté depuis 1968. Toutefois, depuis environ six mois, les réponses sérieuses et valables se font de plus en plus rares et nous sommes en droit de nous plaindre des renseignements que nous avons obtenus jusqu'ici.

Par exemple, lorsque nous posons des questions au sujet de la Société Radio-Canada, le secrétaire d'État (M. Pelletier) se plaît toujours à dire qu'il s'agit d'une société de la Couronne et qu'il ne veut pas s'immiscer dans les affaires de la Couronne. Pourtant, nous savons bel et bien que la Société Radio-Canada, compte tenu des services qu'elle assure, coûte dix fois ce que coûterait une entreprise privée. Actuellement, la Société Radio-Canada fait des dépenses extraordinaires qui ne seraient pas tolérées dans l'entreprise privée la plus gaspilleuse, la plus riche. Et, pourtant, le ministre responsable de cet organisme n'a jamais soulevé aucun de ces problèmes.

Il faudra bien, un jour, comme cela s'est fait, par exemple, au sujet de la Compagnie des jeunes Canadiens, qu'un homme public, comme le maire de Montréal, le président du comité exécutif de cette ville ou quelque autre personne indépendante de la politique fédérale porte des accusations sérieuses contre la Société Radio-Canada ou le gouvernement fédéral, grâce à des renseignements obtenus de sa police ou provenant d'autres sources de renseignements. Mais, si l'on produit des preuves accablantes, comme celles dont a fait l'objet la Compagnie des jeunes Canadiens, le gouvernement, s'il le croit bon, prendra les moyens voulus pour cacher le problème, le contourner et ne pas donner raison à ceux qui ont porté les accusations.

Nous constatons que les renseignements ne sont pas d'abord donnés à la Chambre. Au fait, nous obtenons souvent certains renseignements de sources autres que la source normale, soit la Chambre des communes.

Je voudrais également dire un mot au sujet des comités. On parle de la démocratie aux comités, mais le gouvernement au pouvoir, tout comme les autres partis, peut difficilement convaincre les députés ministériels d'assister aux séances des comités. Pourquoi? Parce que malgré les belles promesses du premier ministre (M. Trudeau), prônant la démocratie, les députés ne peuvent remplir leur rôle de mandataire du peuple, ni obtenir de renseignements.

Le gouvernement se sert de sa majorité pour éliminer les témoins, comme cela s'est produit lors de certaines suggestions que j'avais faites. A ce moment-là, on a refusé de

faire comparaître mes témoins parce que le gouvernement les craignait. On s'est alors servi de la majorité pour dissimuler le plus de renseignements possible et, ce qui pis est, on a vu, à deux reprises, des comités adopter un rapport que le gouvernement n'a pas voulu approuver, par la suite.

De plus en plus, on tend à cacher les faits, les chiffres, les choses; bref, on veut tout cacher. Je ne voudrais pas qu'un jour notre présence soit totalement nulle à la Chambre et aux comités. Voilà pourquoi j'ai crû bon de dire quelques mots au sujet de la motion présentée par l'honorable chef de l'opposition.

Chaque fois que le Parlement est saisi d'un problème, au lieu de demander aux députés de l'étudier, de l'approfondir, de faire des recherches afin de le régler, le gouvernement a jugé bon de former des Commissions royales d'enquête. Ce faisant, il a soustrait plusieurs problèmes à l'autorité du Parlement, tout en tardant à leur apporter une solution.

• (8.50 p.m.)

Le 17 juillet 1969, l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne) inscrivait au *Feuilleton* la question no 2685, qui se lit ainsi:

1. Quel a été le nombre des commissions d'étude ou d'enquêtes nommées par le gouvernement canadien depuis 1950?

2. a) Quel a été le coût de chacune de ces commissions?

b) quels sont ces commissions et les noms des membres qui en font partie?

La réponse se lisait comme ils suit:

En ce qui concerne le cabinet du premier ministre et le bureau du Conseil privé, ...

...il ne s'agit que de deux ministres: le premier ministre et le président du Conseil privé...

... la réponse est la suivante:

1. 50 commissions royales d'enquête et 3 groupes d'étude.

La création de chacune de ces commissions a coûté des millions de dollars au peuple canadien depuis 1950. Qu'a-t-on fait des renseignements recueillis par ces commissions royales d'enquête et présentés au Parlement sous forme de recommandations? Il semble que pas même 5 p. 100 ont été mises en pratique.

On a continué de fréquenter les sentiers battus, tout comme si ces commissions royales d'enquête n'avaient pas été créées. Elles n'ont servi qu'à récompenser les commissaires, qui étaient les amis du parti, en les rémunérant grassement. Ce fut le seul résultat concret.

Monsieur l'Orateur, ce que je trouve étrange, surtout depuis un certain temps, c'est que le gouvernement, en vue de renseigner le public, crée un écran de fumée politique,